



BUDGET 2021 : RECORD D'INVESTISSEMENTS À CHASSE-SUR-RHÔNE !

Le 31 mai, le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône a adopté son budget supplémentaire pour 2021. Il s'agit d'un budget record depuis 2014. Sans augmentation des taux d'imposition locale et sans emprunt, avec des dépenses de fonctionnement stables, ce budget record est rendu possible par un très haut niveau de subventions prévisionnelles qui avoisine les 720 000 euros.

Des dépenses réelles de fonctionnement stables

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables et diminuent même légèrement pour 2021 (- 0,5 %) passant de 7 212 623 euros à 7 187 800 euros. Ce budget supplémentaire ne prévoit pas de nouvelles dépenses de personnel. Elles représentent 49 % des dépenses réelles de fonctionnement **contre 56 % en moyenne pour les communes équivalentes**. Le budget global de fonctionnement s'établit ainsi à 9 221 798 euros.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Budget 2021
Charges à caractère général	2 267 800,00
Charges de personnel	3 500 000,00
Autres charges de gestion	1 081 000,00
Charges financières	195 000,00
Charges exceptionnelles	64 000,00
Atténuation de produits	80 000,00
Dépenses réelles	7 187 800,00
Dépenses imprévues	30 000,00
Opérations d'ordre	610 000,00
Virement à la section	1 393 997,53
Dépenses d'ordre	2 033 997,53
Total des dépenses	9 221 797,53

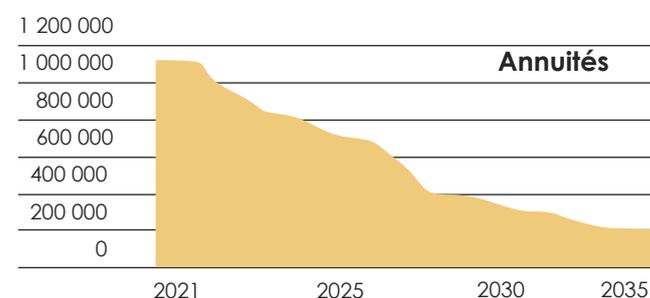
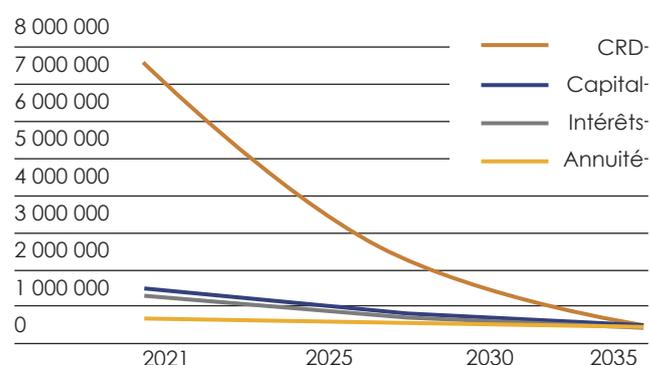
>> 31%
 >> 49%
 >> 15%
 >> 3%
 >> 1%
 >> 1%



Un endettement qui continue de se réduire

Comme elle s'y était engagée lors du débat d'orientation budgétaire, la majorité propose un budget 2021 sans nouvel emprunt, permettant ainsi à la commune de continuer son désendettement.

Evolution de la dette



Recettes de fonctionnement

RECETTES	Budget 2021
Produits des services	575 000,00
Impôts et taxes	6 800 000,00
Dotations, subventions...	331 500,00
Produits de gestion courante	27 700,00
Produits financiers	2,00
Produits exceptionnels	7 998,00
Recettes réelles	7 742 200,00
Atténuation de charges	60 400,00
Opérations d'ordre	13 100,00
Excédent reporté	1 406 097,53
Recettes d'ordre	1 479 597,53
Total des recettes	9 221 797,53

>> 8%
 >> 88%
 >> 4%

Pas d'augmentation des taux d'imposition locale

Comme il s'y était engagé lors de la campagne, le Maire a proposé un budget 2021 sans hausse des taux d'imposition locale pour la deuxième année consécutive.



Dépenses d'investissement

DEPENSES	Budget 2021
Dotations	52 395,00
Emprunts et dettes	885 000,00
Total opérations	
financières et patrimoniales	937 395,00
Immobilisations incorporelles	40 506,00
Subventions d'équipement	244 002,00
Immobilisations corporelles	99 274,84
Immobilisations en cours	190 000,00
Aménagement du parking de la Gare	40 087,70
Plantations parc de la Mairie	600,00
Placette Centre bourg	198 392,95
Matériel informatique	41 293,36
Véhicule restaurant scolaire	28 728,00
Matériel service technique	46 500,00
Sécurité des bâtiments communaux	60 000,00
Travaux de maintenance du restaurant municipal	94 667,71
Maintenance des bâtiments communaux	213 080,00
Maintenance des bâtiments scolaires	648 900,00
Entretien du terrain de rugby	8 898,00
Aménagements paysagers	24 000,00
Aires de jeux	69 109,76
Aménagements du gymnase	29 879,46
Mobilier	18 000,00
Classe modulaire Pierre Bouchard	190 000,00
Véhicules service technique	83 000,00
Aménagements urbain et voirie	116 400,00
Lutte contre les moustiques	57 000,00
Maintenance du Complexe sportif	68 500,00
Vidéoprotection	259 330,00
Entretien du Cimetière	20 000,00
Total dépenses d'équipement	2 890 149,78
Opérations d'ordre	13 100,00
Déficit reporté	220 460,75
Total des dépenses	4 061 105,53

Un budget d'investissement record

Avec plus de 4 millions d'euros d'investissements dont plus de 2 500 000 euros consacrés à des nouveaux projets, le budget 2021 représente un record.

Recettes d'investissement

RECETTES	Budget 2021
Produits de cessions	135 000,00
Dotations	930 901,00
Subventions d'investissement	716 207,00
Autres immobilisations financières	275 000,00
Virement de la section fonctionnement	1 393 997,53
Opérations d'ordre	610 000,00
Total des recettes	4 061 105,53

Un record de subventions obtenues

Ce record d'investissements est rendu possible par un autre record, celui du montant des subventions. En effet, la commune devrait percevoir près de 720 000 euros pour financer ses projets de la part des différents partenaires tels que l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région ou le Département et Vienne Condrieu Agglomération. Ces montants peuvent être ajustés à la baisse si le coup final du projet pour la municipalité diminue également.



LES GRANDS PROJETS 2021

Subventions d'équipement	Total subventions 2021	Coût total de l'opération (HT)	% de subventions
Changement des fenêtres du bâtiment du Château	15 600 €	19 500 €	80% 
Agrandissement et végétalisation de la cour d'école du Château + changement des fenêtres de l'école + nouvelle classe modulaire	356 561 €	475 000 €	75%
Nouvelle classe modulaire à l'école Pierre Bouchard	27 500 €	120 000 €	23%
Tranche 2021 du plan de vidéoprotection	150 971 €	208 000 €	72%
Stratégie de revitalisation du territoire avec Urbalyon	19 000 €	48 000 €	39,5%
Aménagement des zones d'activités	9 400 €		
Aménagement d'une placette dans le Centre-bourg	39 000 €		
Aménagement du Parc Aour	45 475 €		
Aménagement du parking de la Gare	52 500 €		
Total des subventions d'équipement	716 207 €		

Subventions perçues pour des projets déjà engagés précédemment

 A noter : on ne peut pas bénéficier de plus de 80 % de subventions par projet.



Pour le maire, Christophe Bouvier « Nous sommes très satisfaits de pouvoir présenter un budget d'investissement record cette année, sans emprunt et sans hausse des taux d'imposition locale comme promis durant la campagne. Nous avons un projet très ambitieux pour la commune qui nécessite que l'on puisse investir massivement, notamment pour toutes nos écoles. On prend aussi notre part dans la relance post-covid.

Dans le même temps, on réussit à engager 1 ATSEM par classe et des agents pour porter tous nos projets, sans augmenter les dépenses réelles de fonctionnement. Cela nous permet d'améliorer le service rendu aux habitants et préserve notre capacité d'investissement pour les années à venir.

C'est un bon départ, nous ferons le maximum grâce au programme Petites villes de demain dont nous bénéficions, pour maintenir un niveau d'investissement maximal et des services à la population optimaux tout au long du mandat. »

« PETITES VILLES DE DEMAIN » À CHASSE-SUR-RHONE, C'EST PARTI !

Mercredi 19 mai, le Maire Christophe Bouvier et le sous-préfet de Vienne, Jean-Yves Chiaro ont signé la convention d'adhésion de la commune au programme national *Petites villes de demain* qui marque son lancement officiel. Ce programme doit donner les moyens humains et financiers à la commune de se transformer en modèle de petite ville écologique, solidaire et citoyenne.

Ce mercredi 19 mai 2021, le Maire et le sous-préfet de Vienne ainsi que Damien Michallet, vice-président du Département de l'Isère, ont officiellement signé la convention d'adhésion de la commune au programme national *Petites villes de demain*, en présence de la députée de l'Isère Caroline Abadie et des conseillers départementaux du canton, Erwann Binet et Carmela Lo Curto. Cette signature marque le démarrage du programme pour lequel la commune a été retenue par la Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacqueline Gourault, le 11 décembre 2020. Il vise à donner aux quelques 1 500 communes françaises sélectionnées de moins de 20 000 habitants, les moyens de se transformer en modèle écologique, dynamique et innovant. En Isère, 14 communes ont été retenues dont La Côte St André et Beaurepaire.

Concrètement, grâce à ce programme, Chasse-sur-Rhône est prioritaire dans l'attribution des subventions de l'État et bénéficie d'un accompagnement privilégié dans la réalisation de ses projets. Un post de chargé de mission dédié est par exemple financé par la Banque des Territoires à 75 %.

Le plan d'actions développe 20 projets répartis en 4 axes : **écologie, solidarité, économie et innovation/citoyenneté**. Il propose notamment :

La rénovation urbaine dans le quartier du Château et des Barbières



L'agrandissement de l'école Pierre Bouchard



L'objectif d'une ville 100 % piétonne et cyclable (c'est à dire avec des trottoirs sur un maximum de voiries et des pistes cyclables permettant d'effectuer un maximum de déplacement en vélo en sécurité)



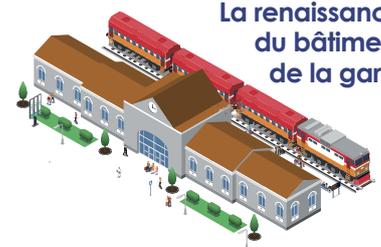
Le déploiement d'un système de vidéoprotection ultramoderne



Le développement des services publics



L'émergence d'un véritable centre-ville proposant commerces et services



La renaissance du bâtiment de la gare.

Cette convention sera complétée dans un délai de 18 mois par une nouvelle convention qui précisera le financement et le phasage de l'ensemble du plan d'action sur la commune (voir ci-après le travail réalisé avec l'agence d'urbanisme de Lyon).



Signature de la convention



Pour le Maire, Christophe Bouvier,

« la commune est à un tournant de son histoire. L'augmentation de la population doit la faire basculer dans une nouvelle dimension. La crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 doit également accélérer un changement de modèle vers un développement plus solidaire, résilient et respectueux de l'environnement. Mais avec trois autoroutes qui nous traversent, une voie ferrée, deux sites classés SEVESO, et des risques naturels importants (inondations, glissement de terrain, incendies), Chasse-sur-Rhône doit faire face à un nombre de contraintes important pour son développement et le bien-être de ses habitants. Le programme « Petites villes de demain » doit nous permettre de dépasser ces contraintes pour transformer la commune en modèle de petite ville écologique, solidaire et citoyenne. »



LA COMMUNE LANCE UNE STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LYON

Dans la foulée du lancement de *Petites villes de demain*, la municipalité a démarré la construction de sa stratégie de revitalisation du territoire portée avec l'agence d'urbanisme de Lyon (UrbaLyon). Objectif : reprendre en main le développement urbain de la commune, mieux anticiper les besoins en équipements publics, en commerces, en services et adapter le territoire aux enjeux de la transition écologique.

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) est une association loi 1901 au service des collectivités. Il s'agit d'un important centre de ressources pour ces dernières. Elle les accompagne dans la mise en place de stratégies en matière d'aménagement du territoire. Elle a par exemple travaillé avec Vienne dans le cadre de son programme *Action cœur de Ville*, « grand frère » du programme *Petites villes de demain*.

Ainsi, la commune a lancé au cours du mois de juin sa **stratégie de revitalisation du territoire**. Dans le cadre du démarrage officiel de *Petites villes de demain*, elle a 18 mois pour bâtir son plan d'actions. Tout au long de cette phase de préparation/action, elle sera accompagnée par l'agence d'urbanisme pour fixer la bonne stratégie **pour les années à venir et à horizon 2040** :

- **Maîtriser le développement de la commune ;**
- **Anticiper les besoins en commerces, services et équipements publics ;**
- **Proposer un parcours résidentiel complet pour tous les âges, toutes les bourses et tous les types de ménages ;**
- **Développer une Ville 100 % piéton et 100 % cyclable ;**

- **Améliorer la qualité architecturale et paysagère avec une place importante de la nature en ville (végétalisation, désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur...) ;**
- **Mieux connecter les quartiers entre eux ;**
- **Sécuriser la ville.**

Deux focus particuliers seront demandés sur le centre-bourg et le quartier du Château qui sont des quartiers stratégiques pour le développement de la commune.

Une première réunion de lancement de la démarche regroupant tous les acteurs (économiques et institutionnels) du territoire s'est tenue mercredi 9 juin dans la salle Jean Marion.



Pour Aicha Gacem, adjointe à l'urbanisme,
« Ces dernières années, la commune s'est développée de manière totalement anarchique et rien n'a été anticipé. Grâce au travail que nous engageons avec UrbaLyon, on va reprendre en main le développement de la commune tout de suite et à horizon 2040. On va notamment insister sur la qualité architecturale et paysagère pour développer la nature en ville, sur les mobilités, sur les petits commerces, les services, les équipements publics... Le développement de Chasse ne peut plus se faire au détriment de la qualité de vie de ses habitants ! »

